

# ROZOY FLASH n° 179

Bulletin d'informations communales – 4 mai 2021



## Compte rendu de la réunion du 23 avril 2021

La séance du Conseil Municipal du 23 avril, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Pascal PETIT, présent en début de réunion puis, par obligation professionnelle, donne pouvoir à Maurice POULAIN et quitte le conseil.

Les suppléants, Michel DAUTRECQUE et Agnès JACOB, sont également présents.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Compte administratif 2020,
- Affectation de résultats,
- Compte de gestion 2020,
- Budget primitif 2021,
- Taux imposition 2021,
- Dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,
- Subvention aux associations,
- Création de poste,
- Renouvellement emploi PEC,
- Subvention DSIL,
- Location Hôtel-restaurant,
- Compétence mobilité CCPT,
- Travaux « Cour des Prés »,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance :  
Marie-Agnès MARCHAND

### DÉLIBÉRATIONS

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.  
Le total des dépenses de fonctionnement est de 764 023.67 € pour des recettes d'un montant de 849 024.08 €, non compris l'excédent sur l'exercice antérieur de 560 848.65 €.  
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 489 406.41 € et les recettes à 195 566.54 €, non compris le déficit sur l'exercice antérieur de 371 378.91 €.  
Les restes à réaliser s'élèvent à 885 675.24 € en recettes et 719 704.65 € en dépenses.

#### AFFECTATION DE RESULTATS

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 645 849.06 € et un déficit d'investissement de 665 218.78 €, il est décidé pour 2021 d'affecter 499 248.19 € en recettes d'investissement et de reporter 146 600,87 € en excédent de fonctionnement.

#### COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion, reprenant les éléments du compte administratif, est adopté.

#### BUDGET PRIMITIF 2021

Après débat, la proposition du budget primitif, présenté par José FLUCHER, est adoptée par l'assemblée.

Ce budget est équilibré en fonctionnement pour un montant de 1 098 738.62 € et en investissement pour 3 480 231.83 €.

#### TAUX IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, **de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux** et les maintient comme suit :

#### Taxe sur foncier bâti :

**16.80 % (commune) + 31.72 % (département) soit 48.52 %**

**Taxe sur foncier non-bâti : 33.46 %**

#### DÉPENSE AU COMPTE 6232 « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

M. le Maire informe qu'il est désormais demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations et animations municipales.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des budgets inscrits au budget principal.

## SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2021 à 15 870.00 €. Les méthodes de calcul seront revues pour les subventions allouées en 2022.

Comité des Fêtes	6 394.00 €	La Bigarrure	100.00 €
Les Aînés Rostands	406.00 €	Prévention Routière	70.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	194.00 €	La Colombe Rostande	106.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	173.00 €	Anciens Combattants de Rozoy	203.00 €
Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale	620.00 €	Médaillés Militaires	50.00 €
Dabyzor (Badminton)	513.00 €	Anciens Combattants du Canton	50.00 €
Fanfare Municipale	207.00 €	Les Amis d'Hélistende	50.00 €
Foyer Rural du Pays Rostand	1 578.00 €	Fondation du Patrimoine	100.00 €
Tennis de table	444.00 €	Les Professionnels de santé	50.00 €
Centre aéré (activités estivales jeunesse)	2 000.00 €	Union Sportive Rostande	1 345.00 €
Société de chasse	120.00 €	T.A.C.T. (école de musique intercommunale)	264.00 €
Société de pêche	190.00 €	Association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco (adhésion)	200.00 €
MC Rozoy (moto)	443.00 €		

Dans l'ensemble, compte tenu des difficultés pour les associations à mener leurs activités habituelles, il est décidé de maintenir les niveaux de subvention de fonctionnement de 2020, en retranchant uniquement les aides aux manifestations non réalisées.

### CRÉATION DE POSTE

Dominique BOITTE effectue 35 heures de travail par semaine, réparties en tant que titulaire au syndicat du collègue d'une part et mis à disposition à la commune en heures « complémentaires » d'autre part.

Afin de ne pas pénaliser M. BOITTE, il est décidé de créer, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, un poste de 25 heures à la commune pour qu'il ne soit plus rémunéré en heures complémentaires.

### RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de Jean-Claude DURTETTE, de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de 12 mois, à compter du 16 mai 2021.

### SUBVENTION DSIL

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat, pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment annexe à la mairie, dont la dépense s'élève à 110 165.24 € HT, une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, au meilleur taux possible.

### LOCATION HÔTEL-RESTAURANT

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la pandémie, le gouvernement a décidé la fermeture de tous les bars et

restaurants. Il rappelle qu'un bail commercial a été signé le 30 décembre 2020 mais que les nouveaux gérants n'ont toujours pas pu commencer leur activité de bar-restaurant. Pour les aider à faire face aux dépenses courantes et charges fixes, le Conseil Municipal décide de suspendre exceptionnellement les loyers pour les mois de mars et avril 2021.

### COMPÉTENCE MOBILITÉ CCPT

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache qui intègre la compétence « mobilité » dans le groupe de compétences facultatives de la CCPT.

### TRAVAUX LA COUR DES PRÉS

Concernant l'aménagement d'un parc d'agrément, après la réunion de la commission d'appel d'offres, il est décidé de retenir :

- pour le lot n°1 – Cheminement piéton – voirie et plateforme : l'entreprise SAS DENYS pour un montant HT de 34 189.00 €.
- pour le lot n°2 – Lisse en bois – clôture – portails et portillons : l'entreprise AISNE PAYSAGE SERVICES pour un montant HT de 28 260.00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Informations données par M. le MAIRE**

Pour les cérémonies du 8 mai, le rassemblement sera restreint au vu des mesures sanitaires : présence uniquement des membres du conseil municipal, de porte-drapeaux, de pompiers et de la fanfare.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

En vertu de l'article 1650 du code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, une liste de 12 titulaires et 12 suppléants avait été établie et soumise au directeur des services fiscaux. Les 6 titulaires et suppléants retenus sont :

Titulaires : Monique COSPIN – Christelle BERNAILLE – Paul DERUELLE – Gérard MILLET – Virginie BORNE – André BAILLY

Suppléants : Sylvie LECLERCQ – Pascal HOTTIAUX – Reine DELEUZE - Nathalie FLUCHER – Marie-Agnès MARCHAND – Bernard BEC.

## **TOUR DE TABLE**

*M. le Maire propose un tour de table :*

**Maurice POULAIN** pour **Pascal PETIT** informe que des chocolats de Pâques ont été distribués à 120 enfants de la commune.

**Martine MAINGAINT** informe qu'un administré lui a signalé que des enfants jouent et frappent avec leurs ballons sur les portes vitrées du gymnase. Il est décidé d'intervenir auprès des parents concernés.

**Patricia CARAQUIN** remercie la commune pour l'achat d'un ordinateur qui permet d'informatiser tous les livres de la bibliothèque. Elle rappelle que la bibliothèque est ouverte depuis le 2 décembre 2020 les mercredis et samedis, de 10h à 12h, avec une stricte application des règles sanitaires.

**Marie-Noëlle FRÈRE** signale que le panneau « interdit poids lourds » à l'entrée de la route de Soize n'a pas été remplacé. Des camions utilisent cette route, ce qui est très dangereux. Le sujet sera abordé lors d'une réunion de la commission Sécurité Routière.

**Anne-Sophie COLOMBÉ** fait part des remerciements pour les repas offerts aux sapeurs-pompiers qui sont intervenus le dimanche 18 avril (pour la vaccination). La prochaine intervention prévue est le 11 juillet pour la seconde injection.

**Michel DAUTRECQUE** demande la pose de panneaux « passage piétons ». M. DURTETTE précise que ces panneaux ont été achetés et qu'il est prévu de les installer prochainement.

**Jean-René DURTETTE** évoque les haies et arbres coupés rue du chemin des Bœufs. Par ailleurs, il propose une réunion de la commission Sécurité Routière le jeudi 29 avril à 19h.

**Xavier BOULANDE** aborde le sujet des assistantes maternelles. Un Contrat Territorial Global va être signé prochainement entre la CAF et la Communauté de Communes.

Dans cette convention, une réflexion sur l'évolution des modes de garde des jeunes enfants y a été menée et un rendez-vous est prévu entre M. le Maire, la CAF et un représentant de la Communauté de Communes.

Il évoque également les manifestations prochaines : la semaine musicale organisée par TACT du 17 au 24 mai, la fête du Val de Serre les 3 et 4 juillet, le spectacle de danse organisé par le Foyer Rural (à préciser car les dates se chevauchent au niveau de l'agenda) et le centre aéré du 12 au 30 juillet 2021. Il annonce qu'il cessera d'assumer la fonction de président du Foyer Rural lors de la prochaine Assemblée Générale programmée le 31 août 2021. Il recherche activement un successeur.

La séance est levée à 00h00.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Suivant l'arrêt CAB-2021/135 du 14 avril 2021, **le port du masque** dans tout l'espace public du département de l'Aisne **a été reconduit jusqu'au 16 mai 2021 inclus**. La violation de cette mesure est punie d'une amende. Les gendarmes et le maire sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

**COVID-19**

**Port du masque  
obligatoire**



Pour les personnes de 11 ans et plus, **dans tout le village et dans toutes les communes** du département de l'Aisne.

### DÉCLARATION IMPÔTS PAR INTERNET



320, rue des Verseaux - 02360 Rozoy-sur-Serre  
Tél : 03 23 98 04 54

**SANS RENDEZ-VOUS, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**  
**les lundis 10 et 17 mai, les jeudis 6 et 20 mai**

La date limite de déclaration est le 26 mai 2021 à 23h59.

En ce qui concerne la déclaration sous format papier, la date limite de dépôt est fixée au 20 mai 2021, à minuit.

Pour vous aider dans la rédaction de votre déclaration numérique des impôts, **un agent des Finances Publiques** vous accueillera dans les locaux de la Communauté de Communes,

### SERVICE PUBLIC ITINÉRANT DES PORTES DE LA THIÉRACHE

Accompagnement pour vos démarches (emploi, retraite, assurance maladie, impôts, carte grise, permis...). **GRATUIT**  
**Les passages dans les villages sont annulés pour le moment** en raison des nouvelles mesures sanitaires.

**Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes.**  
Prendre rendez-vous au 03.23.98.04.54.



### ÉLECTIONS les 20 et 27 juin 2021 – **SALLE DES FÊTES** – **Masque obligatoire**

Présenter **obligatoirement** l'un des documents suivants, en plus de la carte électorale :

- Carte identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Carte vitale avec photo – carte d'invalidité avec photo
- Carte de combattant avec photo – permis de conduire
- Permis de chasser avec photo

*Il est conseillé de se munir d'un stylo*



## [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr)

**Mes Conseils Covid** est un site internet qui permet à chacun d'obtenir des conseils personnalisés en moins de trois minutes, pour soi-même ou pour un proche pour gérer au mieux la situation sanitaire actuelle.

**Mes Conseils Covid** est un outil du Ministère des Solidarités et de la Santé, déployé dans le cadre de la stratégie « Tester, Alerter, Protéger » (TAP) de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien dans le contexte fluctuant de l'épidémie.

Sur **Mes Conseils Covid**, répondez à quelques questions sur votre santé, vos symptômes, votre foyer, votre lieu de résidence ou votre profession. L'outil s'adapte aux situations de chacun, pour mieux vous informer.

Si vous êtes malade ou « personne contact », l'outil vous permettra de déterminer les différentes phases de la maladie : incubation, infection et guérison, pour gérer la durée de votre isolement et vous aider à protéger vos proches.

Les informations saisies sur **Mes Conseils Covid** ne sont pas collectées. Sauvegardées sur votre appareil (tablette, téléphone, ordinateur) vous pouvez les effacer à tout moment et en un clic.



Obtenez des conseils personnalisés en un instant pour votre quotidien avec la Covid-19

Rendez-vous sur : [mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://mesconseilscovid.sante.gouv.fr)



## OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ONACVG)

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, établissement public sous tutelle du Ministère des Armées, accompagne depuis 1916, tous les combattants et les victimes de conflits.

- vous êtes titulaire de la carte du combattant, blessé, invalide de guerre, veuve ou veuf de guerre, pupille de la nation,
- vous avez besoin d'une aide ou d'un accompagnement sur vos droits administratif et sociaux,
- après un examen de votre situation, l'action sociale de l'ONACVG peut vous aider pour des difficultés financières (d'urgence ou ponctuelle), pour des prestations de service (aide-ménagère, maintien à domicile), pour une reconversion professionnelle, pour un prêt ou avance remboursable.

Pour tout renseignement : [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

ONACVG, Service départemental de l'Aisne – 32, rue Marcellin BERTHELOT- 02000 LAON

03.23.26.30.40.



mémoire et solidarité

Office National  
des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre

## DISPOSITIF CAP'JEUNES

Le **CONTRAT AISNE PARTENAIRE** pour les **jeunes** consiste en un engagement d'un **jeune de 16 à 21 ans** (du jour des 16 ans à la veille des 22 ans) auprès d'une commune, d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération, d'un centre communal d'action sociale ou d'un centre intercommunal d'action sociale.

En échange de **35 ou 70 h** de missions d'utilité publique (travaux paysagers, peinture, entretien de locaux, archivage..., les jeunes perçoivent **280 ou 560 €** pour financer leurs projets (permis de conduire, achat d'ordinateur, de voiture, financement du BAFA...).

Ces travaux sont à réaliser dans les 12 mois qui suivent la signature de la convention et à répartir en journée de travail de 7h.

Pour tout savoir sur ce dispositif : [www.aisne.com](http://www.aisne.com) (rubrique A votre service/Jeunesse)

Contact au Conseil départemental de l'Aisne : 03.23.24.87.37 ou 03.23.24.87.42 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ou par mail : [capjeunes@aisne.fr](mailto:capjeunes@aisne.fr)

**Les dossiers d'inscription peuvent être retirés en mairie.**



CONTRAT AISNE PARTENAIRE POUR LES JEUNES

www.aisne.com

**CAP'Jeunes**  
UN PROJET  
À FINANCER ?

ENGAGE-TOI DANS UNE MISSION CITOYENNE !  
→ 35 H = 280 €  
→ 70 H = 560 €

LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE PARTENAIRE DE LA JEUNESSE

## APPEL AU CIVISME : HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES



Pour rappel, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue.

De même, il est interdit de les déposer sans respecter les règles de collecte définies par la Communauté de Communes (jour, horaires, tri) ni les installations de gestions à disposition (déchèterie).

Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende.

**Pour rappel, horaires des collectes :** de 5h à 12h00.

Ramassage du bac gris pucé (ordures ménagères) : le mercredi

Ramassage du bac vert recyclables (carton, plastique, papier, alu) : le vendredi, tous les 15 jours

Verre : apport volontaire dans les containers, parking Digue, résidence Pervenche, place de la Neuville, zone commerciale, Apremont.

**Pensez à sortir vos bacs la veille de la collecte.**

**Ne sortir le bac gris que si nécessaire. Levée comptabilisée à chaque sortie. Ne pas le laisser sur le trottoir car il sera comptabilisé toutes les semaines.**